N° 9

Renson Abel Joseph & Bonnet Marie Louise

L'an mil huit cent soixante-deux, le Quatre du mois d'Octobre à Sept heures du Soir pardevant NOUS Gustave Helmet Bourgmestre et Officier de l'État-Civil de la commune de Montigny-le-Tilleul, province de Hainaut, ont comparu en la maison commune

Abel Joseph Renson âgé de vingt quatre ans, maçon, né et domicilié à Montigny-le-Tilleul, titulaire du rapport de la milice Nationale, ainsi qu'il est porté par certificat lui délivré à Mons par Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut, en date du quinze Septembre dernier, fils de Jacques Joseph, maçon, et de Véronique Bonnet, ménagère, de même domicile, ci présents et consentants.

Et Marie Louise Bonnet âgée de vingt trois ans dix mois, ménagère, née et domiciliée à Montigny-le-Tilleul, fille majeure de Jean Joseph, ouvrier, et de Marie Joseph Mary, ménagère, de même domicile, ci présents et consentants.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune.

les dimanches vingt un et vingt deux Septembre dernier

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du Code-Civil intitulé : DU MARIAGE, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Abel Joseph Renson et Marie Louise Bonnet sont unis par le mariage. De ce que dessus nous avons rédigé acte en présence de Ferdinand Bonnet, âgé de trente neuf ans, cabaretier, frère de l'épouse, de Ferdinand Bonnet, âgé de quarante deux ans, négociant, de Célestin Bonnet, âgé de trente deux ans, carrier, ces deux dernier, frères oncles de l'épouse, et de Charles Massin, âgé de cinquante huit ans, instituteur, ce dernier non parent avec les parties, tous domiciliés à Montigny-le-Tilleul, et après lecture du présent acte, l'ont signé avec nous, et les parties contractantes.

Abel Renson — Louise Bonnet — Ch. Bonnet
J. J. Renson
Véronique — Ferd. Bonnet — Ch. Massin
J. J. Bonnet
F. Bonnet — Célestin Bonnet
Ch. Massin — G. Helmet Bm

N° 10

TIMBRE DE DIMENSION 1fr. 20c.

Sovris Sébastien & Couvreur Adelle

L'an mil huit cent soixante-deux, le Huit du mois d'Octobre à Six heures du Soir pardevant NOUS Gustave Helmet Bourgmestre et Officier de l'État-Civil de la commune de Montigny-le-Tilleul, province de Hainaut, ont comparu en la maison commune

Sébastien Sovris âgé de quarante un ans, journalier, né et domicilié à Montigny-le-Tilleul, hors rang pour fournir le certificat de milice, fils majeur de Louis Henry, agé sans profession, de même domicile, ci présent et consentant, et de feu Marie Joseph Baston, décédée en cette commune, comme il en conste par un acte de décès ci joint.

Et Adelle Couvreur âgée de vingt huit ans, journalière, née et domiciliée à Montigny-le-Tilleul, fille majeure de Georges Louis Joseph, et de Catherine Joseph Wasterin, tous deux décédés en cette commune, comme il en conste par les actes de décès ci-joint, ainsi que les ascendants de ceux-ci comme il en résulte des actes susdits.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune

les dimanches vingt huit Septembre dernier et cinq Octobre courant

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du Code-Civil intitulé : DU MARIAGE, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Sébastien Sovris et Adelle Couvreur sont unis par le mariage et aussitôt les époux ont déclaré qu'il était né d'eux un enfant inscrit sur les registres de l'état-civil de la Commune de Montigny-le-Tilleul du sexe masculin né le Sept Mai dernier sous les noms et prénoms de Couvreur Pascal Adrien lequel enfant ils reconnaissent en présence des témoins soussignés comme leur fils. De ce que dessus nous avons rédigé acte en présence de Charles Massin, âgé de cinquante huit ans, instituteur, de Jasper Simon, âgé de cinquante sept ans, journalier, tous deux domiciliés à Montigny-le-Tilleul, de Victor Hublet, âgé de quarante cinq ans, brasseur en bière, domicilié à Marcinelle, et de Joseph Meirsy, âgé de vingt neuf ans, maître serrurier, domicilié à Mont sur Marchienne, lesquels témoins ont déclaré être non parents des parties et après lecture du présent acte, l'ont signé avec nous et les parties contractantes, homme et épouse et le père de l'époux qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer.

Sovris S. — Ch. Massin — Victor Hublet — J. Helmet Bm
Jasper Simon — J. Meirsy